



CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 4 AVRIL 2017

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 21 février 2017
3. Modification et approbation du budget d'investissements 2017
 - 3.1. Financement de l'aménagement d'un local pour électrofiltres
 - 3.1.1. Présentation et discussion
 - 3.1.2. Rapport de la commission financière
 - 3.1.3. Approbation du crédit d'investissement relatif à l'aménagement d'un local pour électrofiltres
 - 3.2. Financement d'un crédit supplémentaire lié au changement du central téléphonique et de logiciels de gestion pour l'administration
 - 3.2.1. Présentation et discussion
 - 3.2.2. Rapport de la commission financière
 - 3.2.3. Approbation d'un crédit supplémentaire lié au changement du central téléphonique et de logiciels de gestion pour l'administration
 - 3.3. Financement d'un crédit supplémentaire lié à la réfection de l'Auberge de l'Ange
 - 3.3.1. Présentation et discussion
 - 3.3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3.3. Approbation d'un crédit supplémentaire lié à la réfection de l'Auberge de l'Ange
 - 3.4. Modification du budget d'investissements 2017
 - 3.4.1. Rapport de la commission financière
 - 3.4.2. Approbation de la modification du budget d'investissement 2017
4. Comptes 2016
 - 4.1.1. Présentation des comptes et rapport de gestion
 - 4.1.2. Rapport de la commission financière
 - 4.1.3. Approbation des comptes 2016 et du rapport de gestion
5. Rapport des Commissions
6. Communications du Conseil communal
7. Divers

M. Dick Perroud, Président du Conseil général (ci-après CG), salue la délégation de la Commune de Val-de-Charmey, ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue.

1. Appel

Présents : 30 conseillers généraux

Sept Conseillers communaux sont présents (excusé avec un léger retard, M. Laurent Menoud)

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 14 mars 2017. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

M. le Président soumet une proposition de modification de l'ordre du jour, à savoir insérer avant les rapports des commissions un point concernant une demande d'accord de principe pour modifier l'amendement relatif à l'article 7 du Règlement scolaire accepté le 21 février 2017.

Au vote cette proposition de modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 21 février 2017

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Il n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** le soumet à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 21 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Modification et approbation du budget d'investissements 2017

3.1. Financement de l'aménagement d'un local pour électrofiltres

3.1.1 Présentation et discussion

M. le Président donne la parole à **M. Philippe Alibert**, Conseiller communal. Ce dernier communique que les installations du chauffage doivent être mises en conformité en fonction de la nouvelle Ordonnance sur la protection de l'air (Opair). Conformément à l'accord passé avec le Groupe E, la partie bâtiment est à la charge de la commune. Aussi, il est prévu de mettre ces installations dans un bâtiment déjà existant qui est attenant à la chaufferie. Seules quelques modifications (renforcement statique et travaux de carottage notamment) seront nécessaires, ceci pour un montant TTC de CHF 26'000.--. Cette solution a permis de nettement réduire le montant initialement prévu au budget (CHF 200'000.--).

3.1.2 Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

3.1.3 Approbation du crédit d'investissement relatif à l'aménagement d'un local pour électrofiltres

Au vote, le crédit d'investissement de CHF 26'000.--TTC est approuvé à l'unanimité.

3.2. Financement d'un crédit supplémentaire lié au changement du central téléphonique et de logiciels de gestion pour l'administration

3.2.1 Présentation et discussion

M. le Président donne la parole à **M. Michel Savoy**, Syndic. Il précise, en préambule, que ce crédit supplémentaire est nécessaire pour boucler le compte investissement correspondant. Il rappelle, qu'en 2015, le Conseil général avait accepté un crédit de CHF 102'930.-- pour le changement du central téléphonique et l'acquisition de logiciels de gestion pour l'administration. Il souligne que six entreprises sont intervenues pour ces travaux pour la téléphonie et l'informatique.

Lors des phases d'installation du nouveau serveur, nous avons découvert que l'ancien prestataire informatique n'était malheureusement pas en possession de toutes les licences nécessaires, notamment les licences d'accès client (CAL). Ces dernières sont utilisées en conjonction avec les licences logicielles serveur Microsoft afin de permettre aux utilisateurs et aux périphériques d'utiliser les services de ce logiciel serveur.

Aussi, afin de régulariser cette situation « anormale », il s'est avéré nécessaire d'acquérir les licences manquantes. En outre, il a été décidé, pour des questions de longévité d'utilisation des licences, d'opter pour le remplacement de la licence Exchange 2013 par la version 2016. Cette opération représente approximativement le 50 % du dépassement. Le solde du dépassement est inhérent aux « surprises » de notre environnement informatique.

3.2.2 Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauteur**, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

3.2.3 Approbation d'un crédit supplémentaire lié au changement du central téléphonique et de logiciels de gestion pour l'administration

Au vote, le crédit d'investissement supplémentaire de CHF 6'617,35 est approuvé à l'unanimité.

3.3. Financement d'un crédit supplémentaire lié à la réfection de l'Auberge de l'Ange

3.3.1 Présentation et discussion

M. le Président donne la parole à **M. Guillaume Savoy**, Conseiller communal. Afin de boucler le compte d'investissement relatif à la réfection de l'Auberge de l'Ange, le Conseil communal sollicite un crédit supplémentaire de CHF 6'919,60. Il rappelle que le budget voté se montait à CHF 100'000.--. Le dépassement est principalement lié au changement des fenêtres en bois (chêne) sur demande du Service des biens culturels. Il y a eu un écart d'env. CHF 11'000.-- entre l'estimation et la réalisation de ces travaux. D'autres postes (plâtrerie, peinture, sanitaire) se sont avérés moins élevés que prévu.

M. Georges Emonet demande pour quelle raison le poste « changement de fenêtres » a été sous-estimé de manière aussi importante.

M. Guillaume Savoy précise que la demande de devis avait été faite correctement, mais le montant avait malgré tout été sous-estimé. Il précise que lors de la soumission il y avait 3 entreprises dans une fourchette de CHF 500.--.

M. Cédric Emonet, technicien communal, avait sollicité un devis estimatif auprès d'une entreprise de la région. Toutefois, comme il s'agit de fenêtres très particulières (chêne massif, cintrées, verre sur mesure), il s'est avéré qu'au retour de la soumission, le montant était plus élevé qu'initialement annoncé. En outre, il précise qu'il n'y avait qu'une entreprise qui effectuait ce type de travail.

3.3.2 Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauteur**, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

3.3.3 Approbation d'un crédit supplémentaire lié à la réfection de l'Auberge de l'Ange

Au vote, le crédit d'investissement supplémentaire de CHF 6'919,60 est approuvé à l'unanimité.

3.4. Modification du budget d'investissements 2017

3.4.1 Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauteur**, Président de la CF.

La CF donne son préavis favorable

3.4.2 Approbation de la modification du budget d'investissement 2017

Au vote, la modification du budget d'investissement 2017 est approuvée à l'unanimité.

4. Comptes 2016

4.1.1 Présentation des comptes et rapport de gestion

M. le Président donne la parole à **M. Michel Savoy**, Syndic. Il précise que les comptes de cette première année de législature présentent un résultat d'environ CHF 1'900'000.-- de bénéfice. Ce chiffre est lié, entre autres, à une bonne maîtrise des charges du budget de fonctionnement, à l'utilisation des réserves mises au budget l'an dernier (env. CHF 900'000.--), ainsi qu'aux impôts irréguliers (droits de mutation, gains immobiliers, prestations en capital,...).

Il informe que le patrimoine administratif augmente de CHF 2'034'783.-- (+8.87 %) en raison des investissements bruts réalisés, déduction faite des subventions reçues et des amortissements obligatoires et supplémentaires.

Les dettes nettes augmentent de CHF 1'629'000.-- (CHF 3'000'000.-- de nouveaux emprunts en lien avec l'extension du Renard et Valtraloc). Il précise aussi qu'il y a eu des amortissements financiers sur les emprunts existants à hauteur de CHF 1'371'000.-- Les réserves diminuent de CHF 995'732.-- en grande partie pour autofinancer certains investissements.

L'endettement par habitant se monte à CHF 5'760.--. La marge d'autofinancement est sensiblement la même par rapport à 2015.

M. le Syndic procède ensuite à la lecture du compte de fonctionnement 2016 par tête de chapitre.

M. Dominique Beaud indique qu'il y a un commentaire concernant l'absence de longue durée d'une collaboratrice à la crèche. Aussi, il souhaite savoir s'il n'y a pas de rentrées (versement assurance maladie) liées à cette absence.

M. José Diaz précise qu'il y a eu deux situations particulières, à savoir une collaboratrice en arrêt maladie longue durée (il y a un délai d'attente de 60 jours auprès de l'assurance maladie collective perte de salaire) et un cas où il y a eu une fin des rapports de travail.

M. Cyril Grandjean indique que le compte de la crèche est équilibré, mais en réalité il ne l'est pas. Un montant de CHF 157'000.-- a dû être prélevé dans une réserve. Il souligne le fait que la Commune d'Attalens a une des crèches les plus chères du Canton de Fribourg et qu'il n'est pas possible de continuer comme cela. Aussi, il rappelle que lors de la séance du budget il avait été communiqué qu'un groupe de travail allait être mis sur pied. Dès lors, il souhaite savoir ce qu'il en est à ce sujet.

M. André Blunsch confirme que la taille de la structure d'accueil de la petite enfance n'est économiquement pas adéquate. Aussi, une réflexion a été initiée afin d'examiner et chiffrer un éventuel agrandissement de la crèche communale. Le Groupe de travail sera donc activé prochainement et pourra s'appuyer sur ces éléments.

M. Dominique Beaud demande s'il est envisageable de mettre une carte journalière supplémentaire à disposition de la population, vu le succès rencontré par cette prestation.

M. Philippe Alibert confirme que les cartes journalières rencontrent un grand succès, même si elles ne sont pas totalement rentables. Il est fort probable qu'une demande pour une carte journalière commune supplémentaire soit sollicitée dans le cadre du budget 2018.

Mme Caroline Grandjean demande pour quelle raison, le taux d'escompte pour le règlement des impôts est de 1 % (il a été baissé de 1.0% à 0.5% en 2017). Alors que le taux du marché est nettement plus bas.

M. Michel Savoy précise que c'est une réflexion que le Conseil communal a déjà eue à l'époque pour baisser le taux à 0.5 % en 2017. Aussi, ce sujet pourrait, cas échéant, être réexaminé par l'Exécutif communal.

Le compte de fonctionnement 2016 dégage un bénéfice de CHF 13'033.35 après amortissements supplémentaires.

M. Dominique Beaud estime qu'il serait judicieux de réduire le nombre d'investissements en cours.

M. Michel Savoy comprend la remarque, tout en précisant qu'il y a plusieurs travaux de longue haleine en cours.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

4.1.2 Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Didier Sauter**, Président de la Commission financière (ci-après CF).

Les comptes communaux ont été vérifiés avec l'aide de la société Hervest Fiduciaire S.A. selon la loi sur les communes et dans le cadre de la 1ère année du 2ème mandat de 3 ans, accepté lors de la séance du Conseil général du 12 décembre 2016.

Le Conseil communal a transmis à la fiduciaire et à la Commission financière les documents suivants :

- Le compte de fonctionnement 2016 (comprenant la comparaison avec le budget 2016 et les comptes 2015) et les comptes par natures
- Le compte d'investissement 2016, ainsi que le tableau « suivi des investissements » au 24.02.2017
- Le bilan au 31.12.2016
- La liste des amortissements extraordinaires au 31.12.2016

De plus, la fiduciaire a eu accès à tous les documents demandés durant cette vérification des comptes.

Les 7 et 8 mars 2017, nous avons rencontré Monsieur Pralong et Madame Moret de la société fiduciaire Hervest, en présence de M. le Syndic Michel Savoy, et du caissier communal M. José Diaz. Après un premier passage en revue des différents documents, la fiduciaire a procédé à son audit sur mandat de la Commission financière.

Les détails et conclusions sont décrits dans les documents suivants, qui font partie intégrante de notre rapport :

- Le rapport de l'organe de révision sur les comptes 2016 du Service social intercommunal de la Basse-Veveyse
- Le rapport de l'organe de révision sur les comptes 2016 de la commune
- Le rapport de révision des comptes 2016
- Les formulaires officiels de révision intitulés « vérification des comptes »

Service Social

En ce qui concerne le Service social intercommunal de la Basse-Veveyse, les comptes d'exploitation 2016 présentent un déficit global de CHF 761'131,90 dont CHF 371'536,75 à la charge de la commune. En 2015, la participation de la commune s'élevait à CHF 343'426,90, soit une augmentation de 8,19%. Nous constatons une augmentation de la participation depuis plusieurs années.

Comptes communaux.

Point de vue résultats, le compte de fonctionnement 2016 dégage un léger bénéfice de CHF 13'033,35 (CHF 4'853,15 aux comptes 2015) après avoir procédé à des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 1'924'791,30. Le bilan s'élève quant à lui à CHF 28'618'872,46.

L'endettement est de CHF 19'257'750.-- et la dette brute par habitant s'élève à CHF 5'760.--, en augmentation de CHF 390.-- par rapport à 2015.

Les tableaux explicatifs donnés par le Conseil communal dans sa présentation au Conseil général décrivent en détail les raisons de ce résultat. La Commission financière salue la qualité de la présentation du message.

Les dépenses d'investissements en 2016 correspondent aux décisions du Conseil général, tout en représentant un décalage entre ce qui est réellement dépensé et les prévisions. Il en résulte que CHF 4'954'986,70 ont été dépensés en investissements nets en 2016 contre un budget net de CHF 13'600'953,65.

Pour les comptes 2016 de la commune, la Commission financière demande au Conseil communal de suivre les recommandations exprimées par la fiduciaire. La Commission financière fait en particulier les remarques et commentaires suivants :

1. Enseignement et formation : 210 Ecole primaire : la participation de la commune de Granges est inférieure de 10% par rapport au budget. La participation est bien calculée conformément à la convention en vigueur et cette diminution fait suite à des frais plus bas.
2. Affaires sociales : 54 Crèche les Petits Lions : le fonctionnement et le coût de la crèche restent problématiques. La Commission financière recommande au Conseil communal de rester attentif en analysant notamment les facteurs de coûts mentionnés par la fiduciaire, soit la masse salariale et les coûts de repas, ainsi que le nombre de places disponibles.
3. Santé : 40 Hôpitaux : les participations aux frais des ambulances du Sud et aux frais d'exploitation du RSSV sont comptabilisées selon le budget, étant donné que les résultats définitifs ne sont pas connus.
5. Transports et communications : 62 Routes communales et génie-civil : la fiduciaire confirme, au poste 62.312.00, la différence significative par rapport au budget (- 40%) des frais d'éclairage public.

6. Protection – Aménagement de l'environnement : 720 Déchetterie et déchets végétaux : les frais de transport, en augmentation de près de 25% par rapport au budget, sont la conséquence d'un nombre de transports plus important, le tarif appliqué en 2016 étant le même qu'en 2015.
7. Protection – Aménagement de l'environnement : 720 Déchetterie et déchets végétaux et 721 Ordures ménagères : le taux d'autofinancement de la gestion des déchets se monte à 73.06%, se rapprochant de la limite légale de 70%.
8. Finances et impôts : 90 impôts : le coût des escomptes sur impôts est en augmentation de 185% par rapport au budget. Le taux d'escompte a été baissé de 1.0% à 0.5% en 2017. La Commission financière recommande au Conseil communal d'analyser, lors de l'établissement du budget 2018, si cet abaissement est suffisant.
9. Finances et impôts : 90 impôts : selon la loi sur les impôts communaux, la contribution immobilière est due par le propriétaire inscrit au registre foncier le 1er janvier et est calculée sur la base de la valeur fiscale au 31 décembre de l'année civile précédente. La Commission financière demande à ce que la contribution immobilière soit effectivement calculée et prélevée selon ces dispositions.
10. Les amortissements supplémentaires ont été alloués à 31 positions au bilan. La Commission financière recommande la mise en place d'une politique d'allocation, afin de définir les postes à amortir en priorité.
11. La Commission financière souligne que le résultat positif des comptes 2016 est surtout dû à des rentrées fiscales plus importantes qu'attendues (notamment les impôts sur les bénéfices des personnes morales, sur gains immobiliers et sur mutations).

La Commission financière remercie MM. Michel Savoy et José Diaz pour leur disponibilité afin de permettre aux membres de la CF de se forger une opinion sur la tenue des comptes communaux 2016, et l'ensemble du Conseil communal pour tout le travail fourni. Elle remercie également le personnel administratif pour l'excellent dossier de présentation des comptes 2016.

La Commission financière propose au Conseil général d'accepter les comptes 2016.

4.1.3 Approbation des comptes 2016 et du rapport de gestion

M. le Président soumet les comptes et le rapport de gestion à l'approbation du Conseil général.

Au vote, ces derniers sont approuvés à l'unanimité des 30 membres présents.

5. Demande d'accord de principe pour modifier l'amendement relatif à l'article 7 du Règlement scolaire accepté le 21 février 2017.

M. le Président donne la parole à **M. André Blunsch**.

Le Conseil communal sollicite votre accord de principe afin de pouvoir adapter l'amendement proposé lors de la séance du 21 février dernier, afin qu'il coïncide au dernier projet de la Direction scolaire soumis et accepté lors de la séance du Conseil des parents du 9 mars 2017.

A ce sujet, il est précisé que le choix d'un modèle d'horaire scolaire doit rechercher le meilleur équilibre possible entre les aspects scolaires et/ou pédagogiques et les modalités d'organisation mises en place par les familles autour de l'horaire scolaire.

Ainsi, le nouveau projet, qui ne concerne que les degrés 1H et 2H, soit les enfants des écoles enfantines, propose que le jour d'alternance des 1H soit déplacé du mardi au vendredi. Cette option permet d'obtenir d'une part un nombre de jours de repos cumulé, pour ces petits.

Les enfants de 2H, soit les plus grands, seraient ensemble le vendredi toute la journée, ce qui facilite grandement l'organisation des activités ou sorties. Les avantages pédagogiques de ce nouvel horaire ont unanimement convaincu le Conseil des parents, dans lequel siègent également des membres du Conseil général.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communal souhaite proposer, lors d'une prochaine séance du Conseil général, une modification de l'article 7 « demi-jours de congé hebdomadaire et horaire des classes » afin d'aller dans le sens précédemment expliqué. Dans cette optique et afin de pouvoir effectuer rapidement une communication aux parents, nous demandons un accord de principe du Conseil général sur ce point du Règlement scolaire. Afin d'étayer ces éléments, il présente un tableau comparatif entre l'horaire voté par le CG le 21 février dernier et la nouvelle variante proposée.

Mme Françoise Jolivet demande si ces horaires seront mis en pratique dès la rentrée 2017.

M. André Blunsch confirme catégoriquement que oui.

M. Cyril Grandjean est très étonné sur l'approche que l'on a pour ce règlement scolaire. En effet, la Commune sait depuis plusieurs années qu'elle doit se mettre dans le système généralisé des unités 4/2 (4 unités le matin et 2 unités l'après-midi), ce comme dans tout le canton de Fribourg. Il rappelle que l'horaire soumis au Conseil général le 21 février dernier a été amendé et qu'il correspond aux directives de la DICS. Aussi, il estime qu'il s'agit d'un manque de respect et de professionnalisme de l'Exécutif de soumettre cette nouvelle variante.

Mme Caroline Grandjean est surprise que l'on propose un horaire sans savoir s'il est en vigueur ailleurs. A ce sujet, elle rappelle que l'horaire voté lors de la dernière séance du CG a fait ses preuves dans plusieurs grandes communes du canton. Elle s'étonne également que la variante proposée ce soir soit supérieure « pédagogiquement ».

M. André Blunsch souligne le fait que ce nouvel horaire a été proposé par la Direction scolaire, dans laquelle il y a des enseignantes des écoles enfantines. Les aspects pédagogiques, ainsi que le bien-être des enfants ont évidemment été pris en considération. Cet horaire a pleinement convaincu le Conseil des parents.

Mme Maude Landry informe que l'enseignante qui a présenté ce projet d'horaire avait précisé que les lundis et vendredis étaient des jours difficiles lorsque les classes 1H-2H sont ensemble. Aussi, le nouvel horaire permettrait une gestion plus aisée des classes.

Mme François Jolivet demande comment cela va se passer d'un point de vue organisationnel si le Conseil général accepte d'entrer en matière sur la demande de principe.

M. André Blunsch communique que si l'accord de principe est validé, il n'a qu'un SMS à envoyer ce soir au responsable d'établissement afin que ce dernier puisse transmettre aux parents, dès le lendemain, un courrier avec le nouvel horaire. En cas de refus du CG, cela prendra un peu plus de temps, donc un peu plus de problèmes organisationnels pour les parents.

Mme Caroline Grandjean demande pour quelle raison, il ne serait pas possible de communiquer l'horaire voté le 21 février de la même manière.

M. André Blunsch indique qu'il y aurait un problème juridique. En effet, les 2 communes, Granges et Attalens, doivent avoir le même règlement pour être validé à la DICS.

M. Cyril Grandjean dit que la problématique serait similaire avec l'alternative proposée.

M. André Blunsch indique que la Commune de Granges est favorable à la nouvelle proposition.

M. Cyril Grandjean précise que le règlement scolaire n'a pas encore été validé par l'assemblée communale.

M. Roland Dumoulin précise qu'il a l'impression d'assister à un « remake » du 21 février dernier. Il estime que cela ne sert à rien que le CG prenne une décision et que l'on essaie ultérieurement d'en imposer une autre.

M. André Blunsch confirme que cette manière de faire est liée à la nécessité de respecter les aspects juridiques.

Mme Françoise Jolivet demande ce qui va se passer si le CG confirme sa décision du 21 février et que la Commune de Granges choisisse l'autre option.

M. André Blunsch indique que le secteur juridique de la DICS a confirmé que les communes doivent s'organiser afin d'avoir le même règlement. Les communes devront discuter afin de se coordonner et dans l'intervalle, c'est la DICS qui va décider pour les communes.

M. Robert Savoy demande ce qu'il se passera si le Conseil des parents et la Direction des écoles reviennent avec une nouvelle proposition en 2018.

M. André Blunsch précise que le Règlement devra être rediscuté.

M. Dominique Beaud a le sentiment de subir un peu la pression de la Direction de l'école.

M. André Blunsch indique que le Conseil des parents n'est pas la Direction de l'école. Cette dernière s'étant contentée de venir avec une proposition « pédagogique ».

M. Cyril Grandjean indique qu'il se sent un peu perdu. Quelle que soit la décision, le CG aura l'impression de faire faux. Il estime plus opportun de mettre en place quelque chose qui a fait ses preuves, plutôt que de partir sur une option plus expérimentale. Il demande si le Conseil communal de Granges in corpore met réellement les pieds au mur concernant l'horaire voté le 21 février dernier.

M. André Blunschi indique que selon les informations en sa possession, le Conseil communal de Granges est favorable au nouvel horaire proposé.

M. Dick Perroud rappelle que Règlement scolaire a été accepté le 21 février dernier. Le délai référendaire était fixé au 3 avril 2017. Il émet quelques doutes quant à ce que le règlement puisse entrer en vigueur en automne 2017, vu qu'il devra encore être soumis au CG d'ici 1-2 mois. Il estime que l'échéance d'une entrée en vigueur en août 2018 lui paraît plus plausible. En outre, il rappelle qu'Attalens fait partie des 4 dernières communes qui n'appliquent pas le système du 4/2. Il précise encore que l'Exécutif à Granges n'est pas le législatif. C'est ce dernier qui prendra donc la décision. Aussi, la Commune de Granges pourrait s'aligner sur la décision d'Attalens.

M. André Blunschi informe que le responsable d'établissement a eu un contact avec la DICS pour mettre en place cet horaire dès la rentrée 2017, ce malgré le fait que l'horaire des transports ne changera qu'à la fin de l'année. Il confirme, une fois encore, que cette nouvelle proposition pourra être mise en vigueur dès la rentrée.

M. André Blunschi précise que le responsable d'établissement a pris contact avec la DICS afin de pouvoir mettre en vigueur l'horaire proposé dès la rentrée 2017.

M. Dick Perroud demande ce qu'il va se passer si on refuse cette proposition, à savoir que le CG confirme sa décision du 21 février 2017.

M. André Blunschi rappelle qu'il s'agit d'informer les parents pour les horaires de la rentrée 2017. C'est donc la DICS qui prendra la décision.

M. Cyril Grandjean rappelle le fait que la Commune de Granges ne s'est pas encore positionnée sur le nouveau règlement. Aussi, la situation est la même pour les parents, que ce soit pour la version du 21 février dernier ou pour la nouvelle proposition.

M. André Blunschi relève, une fois encore, la nécessité d'avoir un règlement identique à Granges et Attalens.

M. Michel Savoy confirme qu'il est effectivement impératif que le règlement soit identique pour les 2 communes, mais il précise que l'on ne sait pas, à ce jour, à quelle date le règlement scolaire sera mis à l'ordre du jour de l'assemblée communale.

M. Sébastien Beaud s'étonne que l'on puisse transmettre dès demain, le nouvel horaire aux parents, alors que rien ne sera formellement validé.

M. André Blunschi précise qu'un membre de l'Exécutif de Granges fait partie du Conseil des parents et que ce dernier était d'accord avec la nouvelle proposition. On pourrait donc partir du principe que ce nouvel horaire serait accepté à Granges. Il précise que selon son contact avec la juriste de la DICS, il serait effectivement admis de communiquer le nouvel horaire aux parents, même si le règlement n'a pas encore été approuvé par le législatif.

M. Dick Perroud estime que l'horaire « amendé » lui paraît beaucoup plus équilibré que la nouvelle proposition, même s'il comprend les arguments « pratiques » du corps enseignant.

M. Didier Sauter indique que le vendredi de congé ne concerne que les 1H.

M. Le Président précise que si le CG accepte la nouvelle proposition le règlement voté le 21 février dernier deviendrait caduc. Si la proposition est refusée, les démarches administratives et juridiques se poursuivraient selon le processus usuel.

Au vote, la demande de proposition de modification de l'article 7 du Règlement scolaire est refusée par 17 voix. Il y a 5 oui et 8 absentions.

6. Rapport des Commissions

Commission des déchets

M. Peter Haechler précise que la Commission des déchets est composée de 5 membres. Elle s'est réunie à 3 reprises durant l'année (séance budget, l'achat du broyeur et les comptes). L'optimisation du ramassage des déchets ménagers arrive à son terme. Le tonnage des déchets par habitant a diminué de 4,44 %.

Le coût des déchets par habitant s'élève CHF 133,50. En conclusion, la Commission des déchets relève la bonne marche de la déchetterie et le bon travail de ses responsables. Elle se réjouit de l'acquisition du broyeur qui permettra une rationalisation des transports de déchets verts.

Commission d'aménagement

Mme Françoise Jolivet précise que la Commission est composée de 7 membres. Elle s'est réunie à 3 reprises durant lesquelles les principaux thèmes abordés ont été les informations relatives au Plan d'aménagement local (PAL), les nouvelles zones 20 et 30 km/h (y compris le fleurissement des bacs), ainsi que des renseignements sur la future place du centre du village. La Commission relève que les échanges se sont avérés intéressants et souhaite que cela se poursuive ainsi.

Commission des routes, eaux et épuration

M. Pierre-Alain Perroud informe le CG que la commission est composée de 5 membres. Elle s'est réunie pour une séance, à savoir celle relative à l'établissement du budget 2017. Elle relève le bon état général du réseau routier communal et remercie le personnel de la voirie pour le travail effectué durant l'année. Enfin, il remercie Robert Savoy pour son aide pour l'élaboration de statistiques pour la déchetterie.

Commission de l'énergie et du développement durable

Mme Béatrice Perroud informe que la commission de l'énergie et de l'environnement est composée de 9 membres. En 2016 et 2017, les membres de la commission se sont rencontrés à 5 reprises, pour traiter ou évoquer les points suivants :

- La commission s'est réunie en séance constitutive. Elle a pris connaissance du concept « Cité de l'Energie » et débuté ses premières réflexions sur les projets en cours.
- La commission a établi une liste des projets potentiels pour toute la législature dans les domaines suivants : énergie, mobilité, communication, environnement
- Une rencontre a eu lieu avec les commissions de l'Energie des communes de Granges et Bossonnens, afin d'évoquer les synergies possibles.
- La commission a établi la planification pour les manifestations et travaux 2017 (journée « Coup de balai », la journée de l'énergie, l'aménagement d'un sentier équestre au Creux-Guillod, la création du 4ème parcours des sentiers du Trèfle à Tatroz.
- La commission a travaillé à l'organisation de la journée de l'énergie, dont le thème est la mobilité électrique.

Commission des bâtiments et des infrastructures

M. Cyril Grandjean informe que la commission est composée de 7 membres. Elle a pour but principal de soutenir le Conseil communal dans le suivi de la gestion stratégique des bâtiments et des infrastructures communales. Elle s'est réunie à 4 reprises, notamment pour préavis sur le règlement des salles communales, discuter des contours de l'étude de faisabilité du bâtiment de Corcelles 68 (ex-atelier de couture, engager une réflexion sur le futur des bâtiments communaux (besoins, organisation,...), a été informée sur les changements liés au contracting CAD, a visité le centre multifonctions d'Arzier ou encore revu l'investissement concernant le local électrofiltres.

Commission des naturalisations

Mme Ursula Simarro informe que la Commission est composée de 9 membres. Elle ne s'est rencontrée qu'une seule fois, à l'occasion de la séance constitutive. La Commission remercie l'administration pour l'information relative à la fin du processus de naturalisation.

Elle ajoute qu'elle a pu, accompagnée de Mme Deillon, participer en septembre 2016 à la séance d'information organisée par le SAINEC (Service des Affaires Institutionnelles, des Naturalisations et de l'État Civil). Elle tient aussi à remercier Mme Alexandra Savoy, présidente lors de la dernière législature, pour la mise au courant. Enfin, il est précisé qu'il n'y a eu aucune demande de naturalisation parvenue à l'administration jusqu'à ce jour.

7. Communications du Conseil communal

Personnel communal

Dates	Collaborateurs
1 ^{er} avril 2017	M. Denis Egger, agent de propreté au service de conciergerie (50 %)
1 ^{er} mai 2017	Mme Sabrina Millasson, secrétaire-comptable à la caisse communale (40 %)
1 ^{er} juillet 2017	Mme Barbara Bergmann, agente de propreté au service de conciergerie (50 %)
1 ^{er} juillet 2017	M. Valentin Pauli, ouvrier de voirie (horticulteur-paysagiste) – (100 %)
Août 2017	Mlle Agnès Ducret, apprentie agente d'exploitation au service de conciergerie (nouveau)

Journée de l'Energie

M. Philippe Alibert informe que la journée de l'énergie aura lieu le 14 juin 2017. Le thème sera la mobilité électrique. La Commission de l'énergie, avec la collaboration des Communes de Bossonnens et Granges, organisera une manifestation de sensibilisation à l'utilisation de véhicules électriques, en accueillant une centaine de véhicules lors d'une étape de la WAVE TROPHY 2017 (le matin sera consacré aux écoles d'Attalens et Granges, l'après-midi à l'ensemble de la population).

Bibliothèque du CO

M. André Blunsch rappelle que Mme Caroline Grandjean avait formulé une intervention concernant la bibliothèque du CO lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2016. Aussi, nous pouvons vous communiquer quelques informations à ce sujet, à savoir :

Lors de la séance du comité du CO du 8 mars 2017, M. Eric Berthoud, administrateur du CO, a précisé qu'il y avait eu une rencontre avec les responsables afin de clarifier certains points, suite au déménagement durant 2 ans de la bibliothèque vers la salle de gym de la Maison des Œuvres.

Cette réunion s'est avérée constructive et a permis d'apaiser certaines craintes. Le CO de la Veveyse est actuellement dans l'attente du résultat de l'étude de faisabilité mandatée à un architecte par la commune de Châtel-St-Denis.

8. Divers

M. Robert Savoy demande où en est le projet de Règlement de police qui avait été transmis au Canton en octobre 2015.

M. Laurent Menoud précise que le règlement relatif au stationnement n'a finalement pas été accepté par les services cantonaux concernés. Dès lors, on pourrait actuellement gérer le stationnement sans règlement spécifique, mais en sollicitant une délégation de compétence. Cas échéant, un règlement de police « général » pourrait être développé parallèlement.

M. Robert Savoy demande au Conseiller communal en charge de la problématique des déchets d'analyser la possibilité d'avoir une benne à déchets verts à Tatroz.

M. Pierre-Alain Perroud prend note de cette requête.

M. Georges Emonet demande quelle est l'évolution de la situation concernant le PAL.

M. Jacques-André Vulliens informe que, selon les dernières informations, le Canton doit encore recevoir un préavis de l'un de ses services, puis établir un préavis de synthèse. La réponse devrait donc parvenir d'ici quelques semaines à la commune.

M. Michel Savoy informe que l'association Porte Bonheur organise le 13 mai 2017 un souper spectacle en faveur des orphelins de la région à l'Auberge de l'Ange. Il remercie le bureau et les membres du CG, la Commission financière, ainsi que les collaborateurs de l'administration pour les échanges constructifs et le travail réalisé.

M. le Président adresse toute la sympathie et les sincères condoléances du CG à M. Georges Emonet et à sa famille suite au décès de sa sœur Gisèle. Arrivé au terme de son année de présidence, après environ une quarantaine de prestations, il souhaite à son successeur, M. Robert Savoy, une belle et enrichissante année présidentielle. Il remercie ses collègues du bureau, ainsi que Florent Besse pour leur disponibilité et la bonne collaboration. Il remercie aussi l'ensemble des membres du CG pour l'esprit constructif et la saine ambiance qui ont régné dans les débats.

M. le Président clôt la séance et invite les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange. Il lève la séance à 21h25.

Le Secrétaire



Florent Besse

Le Président



Dick Perroud

